

# Pour l'abandon de la réforme Macron-Philippe, nos organisations appellent à une grande manifestation

# Jeudi 6 février 2020

# à 09h00

# sur la place de la République (comité) à Mamoudzou

## Communiqué intersyndical

Mobilisé-es et toujours aussi déterminé-es

L'avis du Conseil d'Etat est un désaveu cinglant à la stratégie gouvernementale. Cette réforme est décidément injuste et dangereuse. Il confirme nos analyses d'une réforme qui méprise les formes réglementaires et législatives et, sur le fond, fait ressortir le flou du projet. Il pointe les biais de l'étude d'impact et des 29 ordonnances auxquelles le texte du projet de loi renvoie comme autant d'éléments qui masquent la réalité de la réforme. Il contredit les engagements de compensation aux dégâts de la réforme que le gouvernement avait fait miroiter pour certain-es catégories. À la veille de l'ouverture de la « conférence des financeurs », nos organisations syndicales réaffirment leurs propositions d'augmentation des recettes des régimes de retraites, qui passent par une meilleure répartition des richesses créées par le travail des salarié-es.

Une mobilisation historique par sa force et sa durée, le soutien sans faille de l'opinion publique, l'avis du Conseil d'Etat : le projet de réforme des retraites n'a jamais été si fragile. Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, MNL, UNL appellent l'ensemble du monde du travail et la jeunesse à poursuivre et à amplifier, dans tous les secteurs, la mobilisation dès maintenant et tout au long du débat parlementaire qui s'ouvre la semaine prochaine par des actions diversifiées : rassemblements, retraites aux flambeaux, dépôts d'outils symboliques des métiers, etc. Il n'y aura pas de trêve. Des actions de mobilisation sont déjà prévues la semaine prochaine.

Elles appellent à faire du jeudi 6 février une nouvelle journée interprofessionnelle de grève et de manifestations à l'occasion du début des travaux de la commission spéciale de l'Assemblée Nationale. Elles appellent à interpeller les parlementaires. Elles mettent en perspective des actions de mobilisation notamment la semaine d'ouverture des travaux à l'Assemblée Nationale et tout au long des débats parlementaires.

## Nos organisations syndicales de Mayotte exigent TOUJOURS :

- L'abandon du projet de retraite par points
- L'application à Mayotte du code la sécurité sociale, des conventions collectives nationales, du taux et du plafond de la sécurité sociale de droit commun, pour une retraite digne ;
- La mise en place immédiate de la retraite complémentaire ;
- La revalorisation de la carrière des anciens agents de la CDM en reprenant en compte leur ancienneté générale de services (AGS) ;
- Le maintien de la bonification outremer en trimestres ;
- Le maintien et l'application à toutes et tous de l'Indemnité Temporaire de Retraite.